

# Lettre d'information

# EMCS

N°2

Juillet 2006



DOUANES  
& DROITS  
INDIRECTS

*Suivi informatisé des mouvements de marchandises  
en suspension de droits d'accises*

Le projet européen **EMCS** (Excise Movement Control System) va informatiser le suivi des boissons alcoolisées, des alcools, des tabacs et des huiles minérales circulant en suspension de droits à l'intérieur de l'Union européenne (cf Lettre d'information n°1 de décembre 2005).

EMCS repose sur la **dématérialisation du document d'accompagnement administratif** (le DAA). Les opérateurs rempliront leurs DAA en ligne sur Internet, en utilisant un formulaire électronique accessible sur le portail Internet [PRODOU@NE](mailto:PRODOU@NE), dédié aux téléprocédures douanières, ou par échange de données informatisé (EDI).

EMCS doit être pleinement opérationnel au **1er juillet 2009**, selon un calendrier repris ci-dessous.

La douane française a anticipé la dématérialisation du DAA en menant une expérience pilote au plan national : GAMMA, dont le bilan figure au verso.

#### ► *Le calendrier prévu*

Le projet EMCS, prévu sur une durée de 6 ans, est arrivé à mi-parcours. La définition des fonctionnalités de la nouvelle application est en cours d'achèvement.

Les principales échéances du projet :

- **Juillet 2006** : les bases nationale et européenne des opérateurs portant numéro d'accises ont été rénovées. **Les mises à jour s'effectuent en temps réel**, au fur et à mesure de l'enregistrement des nouveaux opérateurs ;
- **2007 – mi-2008** : les applications communautaires et nationales seront développées et testées ;
- **De mi-2008 à mi-2009** : EMCS sera **mis en service progressivement** dans tous les Etats membres. Afin de ne pas pénaliser les premiers opérateurs émettant des DAA électroniques, tous les Etats membres devront mettre à la disposition de leurs opérateurs, dès la mi-2008, une application leur permettant, a minima, d'apurer en ligne les DAA électroniques émis par les opérateurs les plus avancés.
- **Mi-2009** : Le système EMCS deviendra **pleinement opérationnel**. **Tous les opérateurs de l'ensemble des Etats membres devront l'utiliser pour émettre et apurer leurs DAA intra-communautaires**. Les fonctionnalités avancées (statistiques, analyse de risque ...) viendront compléter le système dans les mois suivants.

## ► Les leçons de GAMMA

L'expérience pilote nationale GAMMA (Gestion de l'Accompagnement des Marchandises soumises à Accises) s'est déroulée pendant le dernier trimestre 2005, avec un échantillon de 15 entreprises, appartenant à tous les secteurs d'activité concernés par les accises (alcools, boissons alcoolisées, tabacs, produits énergétiques).

Pendant cette période, **les opérateurs sélectionnés ont pu émettre et apurer des DAA** (ainsi que des DSA), en utilisant l'application développée par la douane, ou en mode EDI (Echange de Données Informatisé).

Les remarques et les propositions des opérateurs et des services douaniers ayant participé à GAMMA ont été recueillies lors des réunions sur le bilan de cette expérience.

Les **principales conclusions**, sur lesquelles la douane travaille désormais, sont les suivantes :

- L'**extension du système EMCS à la circulation nationale en droits suspendus** est fortement préconisée afin d'éviter aux opérateurs d'avoir à gérer deux procédures distinctes (DAA papier + DAA électronique).
- Au plan national, la **procédure de l'enlèvement à la propriété** doit être pleinement prise en compte dans la future application.
- L'**extension du système EMCS à la circulation nationale en droits acquittés**, hors capsule représentative de droits (CRD), devra être également proposée aux opérateurs, notamment à ceux qui effectuent aussi des opérations en droits suspendus, afin d'assurer, là aussi, une unicité de la procédure.
- A l'exportation, des interfaces automatisées avec les systèmes de **prise en charge portuaire et aéroportuaire** devront être mises en place afin d'apurer automatiquement les DAA.
- Des solutions alternatives devront être proposées aux **opérateurs ne disposant pas d'accès Internet** dans leurs locaux pour l'accès à EMCS. En préalable, un questionnaire leur sera diffusé afin de mieux connaître leur profil et leur capacité d'accès à Internet.
- Dans le secteur viti-vinicole, les opérateurs pourront utiliser une **codification des produits** fine, permettant d'obtenir des informations statistiques détaillées.

Pour toute information sur EMCS, vous pouvez écrire à :  
[emcs@douane.finances.gouv.fr](mailto:emcs@douane.finances.gouv.fr)



*Suivi informatisé des mouvements de marchandises  
en suspension de droits d'accises*